

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT

DU VAL-DE-MARNE

Hôtel de Ville

Square d'Estienne d'Orves 94130 Nogent-sur-Marne Tél. 01 43 2462 00

Fax 01 43 24 33 91

VILLE DE



Nogent sur Marne

Nogent, le 30 Novembre 2010

Membre du Conseil Municipal est invité à bien vouloir assister à la séance du

Conseil qui doit avoir lieu le :

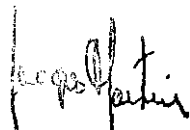
LUNDI 6 DECEMBRE 2010 A 19 H 00

SCENE WATTEAU

OBJET DE LA SEANCE:

Ordre du jour (ci-joint)

Le Maire,





Nogent-sur-Marne

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2010 ORDRE DU JOUR

DIVERS

10/204 - Débat public "réseau du Grand Paris" - Avis sur le projet de transport du Grand Paris

FINANCIER

10/205 - Exercice 2010 Régularisation budgétaire et comptable Budget Général Budget Annexe des parkings

10/206 - Exercice 2010 Décision modificative n°1 Budget Annexe des Parkings

10/207 - Exercice 2010 : Fixation des durées d'amortissement des biens corporels - Budget Annexe des Parkings

10/208 - Convention entre la commune de Nogent sur Marne et la régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard pour la réalisation de travaux de rénovation du câblage scénique du Pavillon Baltard et la mise en sécurité du bâtiment

10/209 - Exercice 2010 Versement d'une subvention d'équipement en faveur de la Régie Personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard pour la réalisation de travaux de mise en sécurité du Pavillon Baltard

10/210 - Exercice 2010 Décision modificative n°S Budget Général

10/211 - Autorisation d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement - Budget Général - Exercice 2011 -

10/212 - Autorisation d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement Budget Annexe des Parkings - Exercice 2011 -

10/213 - Convention type de partenariat et d'objectifs avec les associations et création d'une autorisation d'engagement et crédits de paiement

SERVICES TECHNIQUES

10/214 - Fixation d'une caution pour l'utilisation d'une télécommande d'accès au secteur scolaire rue de la Muette/Bauyn de Perreuse

10/215 - Approbation du contrat de bassin 2010-2011 S "Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne"

JURIDIQUE

10/216 - Tarification pour l'année 2011 applicable au port de plaisance

DRH

10/217 - Modification du tableau des effectifs

10/218 - Création d'un CAE Passerelle

10/219 - Création de vacances pour le concours d'expression linguistique "Legs Biard"

10/220 - Création de vacances pour la mise en place d'un atelier "théâtre-cinéma" au Pôle Jeunesse dans le cadre de la prévention de la consommation de tabac et de cannabis

10/221 - Création de vacances "Atelier de Théâtre" dans le cadre des actions de prévention "Sport- Drogue-Tabac"

10/222 - Modification de la délibération n°05/54 du 22 avril 2005 déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte-épargne-temps ainsi que des modalités de son utilisation

AFFAIRES SCOLAIRES

10/223 - Participation des Familles aux séjours de colonies Hiver/Été 2011

AFFAIRES SOCIALES

10/224 - Approbation du rapport annuel d'activité 2009 du délégataire de la structure multi-accueil "Mandarine"

10/225 - Approbation du rapport annuel d'activité 2009 du délégataire de la structure mufti-accueil "Jardin des Lutins"

10/226 - Séjour-vacances des retraités Saison 2011

SPORTS

10/228 - Dissolution de l'Association Sport Enfance Nogentaise (ASEN)

CULTUREL

10/229 - Composition du comité Arts et Culture

10/230 - Fixation des tarifs des emplacements pour les manifestations évènementielles 2011

10/231 - Approbation du règlement intérieur pour les expositions d'arts plastiques au Carré des Coignard

10/232 - Approbation des règlements intérieurs pour les manifestations évènementielles 2011

DIVERS

10/233 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORT AUX MEMBRES CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2010

10/233

OBJET; COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Par délibération n'OB-37 du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a donné des délégations de compétences au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n'09/B3 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur le projet. **LE RAPPORTEUR**

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°08-37 du 21 mars 2008, décidant de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour prendre différentes décisions au nom de la commune en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°09/83 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1°: Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données:

N°10-370 du 7 octobre 2010 : PASSATION d'une convention avec la société IDEAL DISTRIBUTION, sise 200 chaussée Jules César à Bauchamps (95250) pour la mise à disposition de machines à café destinées au restaurant communal et la fourniture de recharges à café, le montant de ces prestations s'élevant à 3 050 €.

N° 10-371 du 7 octobre 2010 : APPROBATION de la convention de mise à disposition d'un box automobile situé dans l'ensemble immobilier sis 69 rue des Héros Nogentais à Nogent, pour une durée d'un an, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 70 €.

N°10-372 du 7 octobre 2010 : MODIFICATION de l'arrêté 10-19 instituant une régie de recettes au service des Sports, l'avenant actant de l'encaissement par cette régie du produit constitué par les inscriptions aux activités sportives proposées par le service.

N° 10-373 du 8 octobre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société LOU BERRET sise Savignac-Mona à Samatan (32130) pour la fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées (estimation du volume de commandes: entre 400 et 450 colis pour personne seule au prix unitaire de 19,60 € TIC et 50 à 60 colis pour couple à 30,50 € TIC l'unité) et PASSATION d'un marché avec la société FRANÇOIS BERNARD CHOCOLATIER domiciliée 100 rue de Solesmes à Cambrai (59400), pour la fourniture de 305 ballotins de chocolat, le prix à l'unité s'élevant à 6,59 € TIC.

N° 10-374 du 12 octobre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société APAVE PARISIENNE SAS, sise 17 rue Sai neuve à Paris (75017) pour des prestations de formation à la sécurité incendie moyennant un montant forfaitaire de 2 874 € HT (3437,30 € TIC).

N° 10-375 du 13 octobre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la compagnie Terre de Légendes, représentée par M. Michel Jurilli son président, sise 45 rue des Bartoux à Suresnes (92150) pour la présentation d'un spectacle de Noël à l'école Victor Hugo, la participation de la Ville s'élevant à 4 € par enfant présent (six classes concernées).

N° 10-376 du 13 octobre 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit d'un photocopieur de marque Nashuatec, antérieurement affecté à l'école primaire Guy Môquet, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 10-377 du 14 octobre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Les Chantiers du Paradis, représentée par Mme Solange Dubois, sa présidente, sise 35 rue Javelot à Paris (75013) pour la présentation d'un spectacle de Noël à l'école maternelle Gallieni, la participation de la Ville s'élevant à 4 € par enfant présent (neuf classes concernées).

N°10-378 du 14 octobre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société LOGITUD SOLUTIONS sise ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoedler à Mulhouse (68200) relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion destiné au service de la Police Municipale, à la maintenance pendant la période de garantie, la formation du personnel ainsi que la fourniture d'un logiciel de représentation cartographique pour un montant global de 13 545 € HT (14 647,50 € TTC).

N° 10-379 du 19 octobre 2010 : PASSATION d'un avenant n°2 au marché conclu avec la société CREA 3P, sise 4 boulevard Gambetta à Nogent-sur-Marne, actant d'un nouveau prix unitaire (90 € HT au lieu de 130 € HT) pour les calicots sur bâches PVC.

N° 10-380 du 19 octobre 2010: PASSATION d'un avenant n°1 au marché souscrit avec la société BESL, sise 166 boulevard du Montparnasse à Paris (75014) relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du terrain de football synthétique et la réhabilitation de la piste d'athlétisme au stade sous la Lune actant d'une diminution de la rémunération du maître d'œuvre.

N° 10-381 du 20 octobre 2010 : PASSATION d'un avenant à la convention conclue avec l'association Marne en Scène - pour l'accueil de jeunes Nogentais à des stages de théâtre - permettant à trois jeunes de bénéficier de ces stages durant les vacances de

la Toussaint.

N° 10-382 du 20 octobre 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché conclu avec la société APPLITECH, sise 21 avenue Gambetta à Maisons-Alfort (94700) pour la réalisation de travaux de traitement de l'air et de déshumidification des bassins intérieurs du centre nautique - actant de travaux supplémentaires d'un montant de 1 500 € HT (1 794 € TTC).

N° 10-383 du 20 octobre 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'une machine à laver de marque Miele affectée à la structure multi-accueil Mandarin.

N° 10-384 du 20 octobre 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Music Chance sise 1 rue Caraman à Saint-Germain-en-Laye (78100) pour l'organisation d'une animation musicale destinée aux séniors nogentais, le montant de la prestation s'élevant à 564 € TTC.

N° 10-385 du 21 octobre 2010 : PASSATION d'un avenant n°12 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention conclue le 18 avril 2003 pour l'occupation d'un logement d'urgence situé 10 bis avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne.

N° 10-386 du 21 octobre 2010 : PASSATION d'un avenant n°2 à la convention d'honoraires signée avec Me Alexandre BENARD actant du changement de nom du prestataire devenu la société APB Avocats.

N° 10-387 du 21 octobre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Les Spectacles, représentée par sa présidente, Mme Corinne Pontoir, sise 119 rue du Faubourg Saint-Nicolas à Meaux (77100) pour la présentation d'un spectacle de Noël à l'école maternelle Val de Beauté, la participation de la Ville s'élevant à 4 € par enfant présent (neuf classes étant concernées).

N° 10-388 du 21 octobre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Les Chantiers du Paradis, représentée par Mme Solange Dubois, sa présidente, sise 35 rue Javelot à Paris (75013) pour la présentation d'un spectacle de Noël à l'école maternelle Léonard de Vinci, la participation de la Ville s'élevant à 4 € par enfant présent (huit classes étant concernées).

N° 10-389 du 22 octobre 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Essaion, représentée par sa présidente, Mme Marie-José Tyan, sise 41 rue du Temple à Paris (75004) pour l'organisation d'un spectacle destiné aux enfants de la structure multi-accueil Arc-en-Ciel, le montant de la prestation s'élevant à 365 € nc.

N° 10-390 du 22 octobre 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Cordyligne, représentée par sa présidente, Mme Virginie Lemarie, sise 208 boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt (92100), pour l'organisation d'un spectacle destiné aux enfants de la structure multi-accueil Tout en Couleur et de la crèche familiale A Petits Pas, le montant de la prestation s'élevant à 500 € **nc**.

N° 10-391 du 25 octobre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies Ile de France sise 94 bis rue de Suffren à Paris (75015) concernant le prêt à titre gratuit de l'exposition « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » présentée au Pôle Jeunesse du 3 au 13 décembre 2010.

N° 10-392 du 25 octobre 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Bien Vivre la Langue Française, représentée par son président, M. Claude Moglia, sise 32 rue des Tournelles à Paris (75004) pour l'organisation d'ateliers d'écriture destinés à 12 jeunes Nogentais inscrits auprès du Pôle Jeunesse pour l'aide aux devoirs, le prix de la séance étant fixé à 54 €.

N° 10-393 du 26 octobre 2010 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de matériels de plomberie avec la société Robert GREGOIRE, sise 276 bis-280 rue de Rosny à Montreuil (93500), le montant annuel de commandes étant estimé entre 5 000 et 25 000 € HT.

Dernier article:

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

Pour Copie Conforme, Le Maire,

Pour le Maire,

Le Conseiller Délégué